



1008241101

DATE DEPOT : 2010-09-22

NUMERO DE DEPOT : 82411

N° GESTION : 2005B09963

N° SIREN : 481828606

DENOMINATION : Dba Audit

ADRESSE : 34/36 r du Louvre 75001 Paris

DATE D'ACTE : 2010/09/01

TYPE D'ACTE : PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

NATURE D'ACTE : TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL
CHANGEMENT DE DENOMINATION SOCIALE
MODIFICATION(S) STATUTAIRE(S)

DF 01/03/20 10
B, CM, MS

05303863

06 01 03/20 10

DBA AUDIT

SAS au capital de 400 000 €
Siège social : 58 bis rue de la Chaussée d'Antin 75009 PARIS
RCS PARIS B 481 828 606

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
EXTRAORDINAIRE DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2010**

Grefe du Tribunal de
Commerce de Paris
I N R

22 SEP. 2010

N DE DEPOT *gmm*

L'an deux mille dix, le 1^{er} septembre, à 10 heures,

Les actionnaires de la Société se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, au siège social, sur convocation faite par le Président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

Antoine DALAKUPEYAN préside la séance en sa qualité de Président.

Laurent ECHAUZIER Directeur Général est désigné en qualité de secrétaire.

Le Commissaire aux Comptes, Monsieur Philippe MONOT, régulièrement convoqué, est absent et excusé.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, possèdent la totalité des actions ayant le droit de vote.

En conséquence, le Président constate que l'assemblée régulièrement constituée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- la feuille de présence à l'assemblée ;
- la copie de la lettre de convocation adressée aux Commissaires aux comptes ;
- le rapport du Président ;
- le texte des projets de résolutions proposées par le Président à l'assemblée ;
- les statuts ;

Puis le Président déclare que tous les documents et renseignements nécessaires à l'information des actionnaires ont été conformément aux statuts mis à disposition des actionnaires au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société n'a été saisie d'aucunes demandes de communication.

L'assemblée lui donne acte de ces déclarations.

LE AD 1

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Transfert du siège social,
- Modification de la dénomination sociale,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs en vue des formalités.

Le Président donne lecture de son rapport.

Puis, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

(Transfert du siège social)

L'Assemblée générale décide de transférer le siège social du 58 bis, rue de la Chaussée d'Antin – 75009 PARIS au 34/36, rue du Louvre – 75001 PARIS, à compter de ce jour.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

(Modification de la dénomination sociale)

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide d'adopter comme nouvelle dénomination sociale, à compter de ce jour : "DbA Audit".

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

(Modification des statuts)

En conséquence de la résolution qui précède, l'entête et les articles 3 et 4 des statuts seront modifiés comme suit :

« ARTICLE 4 - SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé : 34/36, rue du Louvre – 75001 PARIS »

Le reste de l'article demeure inchangé.

« ARTICLE 3 - DENOMINATION

La dénomination de la société est : DbA Audit »

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

LC AD
2

QUATRIEME RESOLUTION

(Pouvoirs)

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10 heures 30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
Antoine DALAKUPEYAN

Le Secrétaire
Laurent ECHAUZIER

